

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 5 MAI 2021 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR et préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Est absent : M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 14 h 30.

Résolution 2021-05-2484

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 7 avril 2021
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2021
4. Correspondance
 - 4.1
5. Lieu d'enfouissement technique (LET) matières résiduelles
 - 5.1 Octroi de mandat-Acquisition d'un système de GPS mobile au LET d'Hébertville-Station
 - 5.2 Autorisation de paiement pour utilisation d'excavatrices lors de l'incendie au LET d'Hébertville-Station
 - 5.3 Octroi de mandat pour l'investigation des dommages suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station
 - 5.4 Autorisation de contrat pour le déplacement de matières résiduelles suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station
 - 5.5 Octroi de mandat, essais laboratoire pour les géomembranes suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station
 - 5.6 Octroi de mandat pour le dégagement des géosynthétiques suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station
6. Plans d'opération
 - Centre de transfert
 - 6.1 Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation d'éclairage au centre de transfert Alma
 - 6.2 Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de portes de garage au centre de transfert Alma
 - 6.3 Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de système de prévention d'incendie au centre de transfert Alma
 - 6.4 Autorisation- Location d'un chargeur sur roues, centre de transfert d'Alma
 - 6.5 Octroi de mandat pour la fourniture d'une pelle de manutention sur roues pour le centre de transfert d'Alma

Écocentre

- 6.6 Octroi de mandat pour le transport et traitement de certaines matières à l'écocentre de Roberval
- 6.7 Octroi de mandat pour la manutention de certaines matières à l'écocentre de Saint-Félicien
- 6.8 Octroi de mandat pour le broyage de bois et branches à l'écocentre de Roberval
- 6.9 Octroi de mandat pour le broyage de bois et branches à l'écocentre d'Hébertville
- 6.10 Octroi de mandat pour le transport et traitement de certaines matières au point de dépôt de Chutes-des-Passes
- 6.11 Octroi de mandat – Contrat de service pour les opérations et les transports à l'écocentre de Saint-François-de-Sales
- 6.12 Confirmation par résolution des objectifs et services offerts aux écocentres. (Gestion des transporteurs de CRD)
- 6.13 Octroi de mandat pour le traitement des matières de CRD provenant des écocentres d'Alma, d'Hébertville et Roberval

Plateforme de compostage

- 6.14 Octroi de contrat, travaux de plomberie et électricité, Plateforme de compostage Dolbeau-Mistassini
- 6.15 Octroi de contrat pour l'acquisition d'un système de contrôle et d'acquisition de données - Plantation de saules à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
- 6.16 Octroi de mandat, accompagnement pour la surveillance des travaux de la plantation de saules à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini

7. Réemploi+

- 7.1 Autorisation pour demande de subvention – Mise de fonds dans un projet dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

8. Autres

8.1

9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des déboursés de mars 2021
- 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2021 du directeur général
- 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2021 du directeur général adjoint
- 9.4 Autorisation pour transaction en ligne
- 9.5 Acceptation – Mandat pour vérificateur 2021

10. Avis de motion – Modification du règlement sur la gestion contractuelle

11. Affaires nouvelles

11.1

12. Période de questions pour les citoyens

13. Date et lieu de la prochaine assemblée (9 juin 2021 à Dolbeau-Mistassini)

14. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2021-05-2485

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2021.

Résolution 2021-05-2486

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2021.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

5. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2021-05-2487

5.1 OCTROI DE MANDAT-ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE GPS MOBILE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie souhaite optimiser ses opérations d'enfouissement;

ATTENDU QUE le profilage des talus, le remplissage maximal des zones et l'étude du comportement de la matière à enfouir pour le positionnement de diverses infrastructures s'avèrent nécessaires,

ATTENDU QUE la construction en continu du système de captage des biogaz dans les cellules d'enfouissement et la réalisation des relevés internes de volumétrie requièrent également un équipement adéquat;

ATTENDU QUE dans la région une seule entreprise est dépositaire du type d'équipement recherché ;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer, à ABTECH Services Polytechniques inc. pour un montant de 35 625,00 \$ incluant les taxes applicables, le mandat d'acquisition pour un système de GPS mobile pour le LET à Hébertville-Station soit un ensemble GNSS mobile de marque LEICA, modèle ICON ICG70 – CC80. Ces sommes étant prises à même le budget des investissements de 2021 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2021-05-2488

5.2 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR UTILISATION D'EXCAVATRICES LORS DE L'INCENDIE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE l'incendie au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station a nécessité des interventions rapides;

ATTENDU QUE pour permettre l'extinction de l'incendie la Régie a dû mandater l'entreprise Fernand Gilbert pour faire des travaux d'excavation;

ATTENDU QUE deux pelles mécaniques ont opéré durant plus de cinquante heures ;

ATTENDU QUE la prévision budgétaire pour les travaux est de 41 500,00 \$;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le paiement pour l'utilisation d'excavatrices lors de l'incendie du LET d'Hébertville-Station à Entreprise Fernand Gilbert pour un montant de 41 500,00 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et une demande de remboursement sera présentée aux assurances.

Résolution 2021-05-2489

5.3 OCTROI DE MANDAT POUR L'INVESTIGATION DES DOMMAGES SUITE À L'INCENDIE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie doit mandater certaines entreprises pour faire les travaux d'investigation et de réparation des structures potentiellement endommagés à la suite de l'incendie au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'il sera également nécessaire de coordonner les travaux terrain;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP connaît très bien nos infrastructures et possède une connaissance pointue dans le domaine des LET;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer, à la firme WSP pour un montant de 65 530,00 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour l'investigation des dommages suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et les montants seront présentés aux assurances pour remboursement.

Résolution 2021-05-2490

5.4 AUTORISATION DE CONTRAT POUR LE DÉPLACEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SUITE À L'INCENDIE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie doit mandater certaines entreprises pour faire les travaux d'investigation et de réparation des structures potentiellement endommagés à la suite de l'incendie au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le déplacement des matières résiduelles est nécessaire afin de libérer la cellule potentiellement affectée par la chaleur ;

ATTENDU QUE l'entreprise Fernand Gilbert étant déjà sur place, une demande de prix leur a été faite;

ATTENDU QUE la prévision budgétaire est de 18 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser le contrat pour le déplacement de matières résiduelles suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise Fernand Gilbert pour un montant de 18 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et les montants seront présentés aux assurances pour remboursement.

Résolution 2021-05-2491

5.5 OCTROI DE MANDAT, ESSAIS LABORATOIRE POUR LES GÉOMEMBRANES SUITE À L'INCENDIE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie doit mandater certaines entreprises pour effectuer les travaux d'investigation et de réparation des structures potentiellement endommagés à la suite de l'incendie au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à des essais laboratoire sur des échantillons de membranes potentiellement affectées par le feu;

ATTENDU QUE l'unique fournisseur de ce type de service est Groupe CTT;

ATTENDU QU'une demande de prix leur a été faite;

ATTENDU QUE l'estime budgétaire est de 15 525,00 \$;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à la firme Groupe CTT pour un montant de 15 525,00 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour les essais laboratoire pour les géomembranes suite à l'incendie au LET. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et les montants seront présentés aux assurances pour remboursement.

Résolution 2021-05-2492

**5.6 OCTROI DE MANDAT POUR LE DÉGAGEMENT DES GÉOSYNTHÉTIQUES
SUITE À L'INCENDIE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie doit mandater certaines entreprises pour faire les travaux d'investigation et de réparation des structures potentiellement endommagés à la suite de l'incendie au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le dégagement de la pierre nette présente sur les géosynthétiques est nécessaire afin de permettre à l'ingénieur-conseil de procéder à l'investigation des dommages;

ATTENDU QUE l'entreprise Claveau et fils a construit la cellule en 2020 et connaît bien les infrastructures de LET;

ATTENDU QUE pour ces raisons une demande de prix leur a été faite;

ATTENDU QUE la prévision budgétaire est de 21 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le montant total des travaux pourrait varier selon le temps réel nécessaire à l'investigation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à l'entreprise Claveau et fils pour un montant de 21 000,00 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour le dégagement des géosynthétiques suite à l'incendie au LET d'Hébertville-Station. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et les montants seront présentés aux assurances pour remboursement.

6. PLANS D'OPÉRATION

CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

Résolution 2021-05-2493

**6.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE DE TRANSFERT ALMA**

ATTENDU QUE l'incendie de décembre 2020 au centre de transfert d'Alma a causé des bris;

ATTENDU QUE certains équipements ont été endommagés et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Boily Électrique pour un montant de 20 120,63 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour la fourniture et l'installation de l'éclairage au centre de transfert d'Alma. Ces sommes étant prises à même le budget d'opération et admissibles au remboursement par les assurances.

Résolution 2021-05-2494

6.2 OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE l'incendie de décembre 2020 au centre de transfert d'Alma a causé des bris;

ATTENDU QUE certains équipements ont été endommagés et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Les Portes Régionales pour un montant de 61 810,19 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour la fourniture et l'installation des portes de garage au centre de transfert d'Alma. Ces sommes étant prises à même le budget d'opération et admissibles au remboursement par les assurances.

Résolution 2021-05-2495

6.3 OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SYSTÈME DE PRÉVENTION D'INCENDIE AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE l'incendie de décembre 2020 au centre de transfert d'Alma a causé des bris;

ATTENDU QUE certains équipements ont été endommagés et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE la Régie souhaite procéder à l'acquisition et à l'installation d'un panneau de contrôle d'incendie relié à la centrale d'alarme et de 20 capteurs thermiques

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Sécuritech pour un montant de 13 328,07 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour la fourniture et l'installation du système d'incendie au Centre de transfert d'Alma. Ces sommes étant prises à même le budget d'opération et une partie de celles-ci est admissible au remboursement par les assurances.

Résolution 2021-05-2496

6.4 AUTORISATION – LOCATION D’UN CHARGEUR SUR ROUES AU CENTRE DE TRANSFERT D’ALMA

ATTENDU QUE l’incendie de décembre 2020 au centre de transfert d’Alma a causé des bris;

ATTENDU QUE certains équipements ont été endommagés et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE la Régie souhaite procéder à la location mensuelle d’un chargeur sur roues afin de poursuivre les opérations;

ATTENDU QUE le remplacement du chargeur fait l’objet d’un appel d’offres, mais que la livraison nécessite plusieurs mois;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D’autoriser la location d’un chargeur sur roues au centre de transfert d’Alma auprès de l’entreprise Espace 4S pour une durée de 6 mois pour un montant de 37 950,00 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget d’opération et admissibles au remboursement par les assurances.

Résolution 2021-05-2497

6.5 OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE D’UNE PELLE DE MANUTENTION SUR ROUES POUR LE CENTRE DE TRANSFERT D’ALMA

ATTENDU QUE l’incendie de décembre 2020 au centre de transfert d’Alma a causé des bris;

ATTENDU QUE certains équipements ont été endommagés et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d’offres pour l’acquisition d’une pelle de manutention sur roues;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes applicables)
Liebherr Canada Ltée	Dolbeau-Mistassini	450 989,44 \$
Toromont Cat, une division d’Industries Toromont Ltée	Pointe-Claire	481 486,56 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la fourniture d'une pelle de manutention sur roues pour le centre de transfert d'Alma à Liebherr Canada Ltée pour un montant de 450 989,44 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le fonds de roulement sur une période de trois ans.

ÉCOCENTRES

Résolution 2021-05-2498

6.6 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport et à la disposition de certaines matières (terre, brique, béton, feuilles et pelouse) provenant de l'écocentre de Roberval;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Gravier RSL, soit le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 19 131,84 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour le transport et le traitement de certaines matières à l'écocentre de Roberval. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021-2022 et 2023.

Résolution 2021-05-2499

6.7 OCTROI DE MANDAT POUR LA MANUTENTION DE CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour la manutention de certaines matières à l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées dans ce domaine.

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Machinerie Tremblay et Potvin	Saint-Félicien	76 625,09 \$
Felco enr.	Saint-Félicien	102 845,14 \$
Aviation R & L	Saint-Félicien	N'a pas soumissionné

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la manutention de certaines matières à l'écocentre de Saint-Félicien à l'entreprise Machinerie Tremblay et Potvin, soit le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 76 625,09 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement pour 2021.

Résolution 2021-05-2500

6.8 OCTROI DE MANDAT POUR LE BROYAGE DE BOIS ET BRANCHES À L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie doit mandater une entreprise pour le broyage de bois et de branches (environ 800 tonnes) pour le printemps 2021 à l'écocentre de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à l'entreprise spécialisée dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Coût estimé (incluant les taxes)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	16,30 \$	14 992,74 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Valorisation forestière TEV pour un montant estimé à 14 992,74 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour le broyage de bois et branches à l'écocentre de Roberval. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-05-2501

6.9 OCTROI DE MANDAT POUR LE BROYAGE DE BOIS ET BRANCHES À L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie doit mandater une entreprise pour le broyage de bois et de branches (environ 800 tonnes) pour le printemps 2021 à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à l'entreprise spécialisée dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Coût estimé (incluant les taxes)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	16,30 \$	14 992,74 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Valorisation forestière TEV pour un montant de 14 992,74 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour le broyage de bois et branches à l'écocentre d'Hébertville. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-05-2502

6.10 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES AU POINT DE DÉPÔT CHUTE-DES-PASSES

ATTENDU QUE l'opération du nouveau point de dépôt de Chutes-des-Passes dédié aux villégiateurs oblige la location et le transport de conteneurs de type roll-off ainsi que le traitement des matières résiduelles transportées;

ATTENDU QUE des estimations basées sur l'expérience des dernières années au point de dépôt de Girardville adaptées au nombre de passage de la Zec ont permis d'évaluer les coûts;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de l'entreprise Excavation Dolbeau pour la location de conteneurs et pour le transport de ceux-ci vers leur site ainsi que pour le tri et le traitement des matières;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Excavation Dolbeau pour un montant de 48 036,00 \$ incluant les taxes applicables pour une période de 6 mois, le mandat pour le transport et le traitement de certaines matières au point de dépôt de Chute-des-Passes. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 prévu pour le dépôt de Chute-des-Passes et seront refacturées à la MRC Maria-Chapdelaine.

Résolution 2021-05-2503

6.11 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT DE SERVICE POUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSPORTS À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

ATTENDU QUE La Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au contrat de service pour les opérations et les transports de l'écocentre de Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'option « A » visait à obtenir la fourniture d'un chargeur sur roues avec grappin et l'option « B » celle de la fourniture d'un chargeur sur roue et d'une pelle excavatrice;

ATTENDU QUE deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coûts (incluant les taxes)	
		Option A	Option B
Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc.	Roberval	189 306,34 \$	N/A
Excavation Rénovation Drolet inc.	Lac-Bouchette	N/A	123 138,23 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le contrat de service pour les opérations et les transports à l'écocentre de Saint-François-de-Sales à Excavation Rénovation Drolet inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 123 138,23 \$ incluant les taxes applicables pour l'option B. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021, 2022 et 2023.

Résolution 2021-05-2504

6.12 LIMITE DE VOLUME POUR LES ENTREPRENEURS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

ATTENDU QUE le réseau d'écocentres au Lac-Saint-Jean constitue un maillon important dans la chaîne de récupération;

ATTENDU QUE la Régie offre ce service en priorité aux citoyens afin qu'ils puissent se départir de matières ne pouvant être cueillies en bordure de chemin lors de la collecte porte à porte;

ATTENDU QUE la Régie accueille également les municipalités, les propriétaires de multilogement ainsi que les agriculteurs selon des modalités spécifiques;

ATTENDU QU'en plus de ceux-ci, la Régie accepte les petits entrepreneurs de construction, rénovation et démolition (CRD) avec un maximum de 10 m³ par visite et qu'une tarification est en vigueur;

ATTENDU QUE pour les autres générateurs de CRD à plus fort volume qu'il existe d'autres alternatives et que le réseau d'écocentres n'est pas conçu pour les recevoir;

POUR CES MOTIFS :

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De confirmer la politique actuelle d'accueil concernant les entrepreneurs en construction en autorisant seulement un maximum de 10 m³ avec tarification par visite et que la taille maximale de leur véhicule admit n'excède pas celle d'une camionnette.

Résolution 2021-05-2505

6.13 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES DE CRD PROVENANT DES ÉCOCENTRES D'ALMA, D'HÉBERTVILLE ET ROBERVAL

ATTENDU QUE l'incendie au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station a nécessité le détournement de certaines matières vers d'autres sites de traitement;

ATTENDU QUE les résidus secs provenant des écocentres d'Alma, Hébertville et Roberval sont temporairement dirigés vers le site de dépôt d'Excavation Dolbeau;

ATTENDU ces matières doivent être traitées;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Excavation Dolbeau pour un montant estimé à 47 725,00 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour le traitement des matières de CRD (Construction, Rénovation, Démolition) provenant des écocentres d'Alma, d'Hébertville et Roberval. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et les montants seront présentés aux assurances pour remboursement.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Résolution 2021-05-2506

6.14 OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX DE PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ, PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE les eaux usées générées par la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini doivent être traitées;

ATTENDU QUE l'installation de deux pompes sur le système d'irrigation de la plantation de saules et d'un système de filtration des eaux ainsi que de toutes les conduites, valves et autres équipements de plomberie sont nécessaires;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Pompe Saguenay pour un montant de 24 972,46 \$ incluant les taxes applicables, le contrat pour les travaux de plomberie et d'électricité à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même le budget du projet de matières organiques.

Résolution 2021-05-2507

6.15 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET D'ACQUISITION DE DONNÉES À LA PLANTATION DE SAULES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la plantation de saules à la plateforme de Dolbeau-Mistassini requiert un suivi rigoureux afin de maximiser les chances de réussite;

ATTENDU QU'un système de contrôle et d'acquisition de données permet d'assurer le fonctionnement du système d'irrigation de la plantation sur place et à distance;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à Produits SimpliCollect pour un montant de 29 178,45 \$ incluant les taxes applicables, le mandat pour l'acquisition d'un système de contrôle et d'acquisition de données à la plantation de saules de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même le budget du projet de matières organiques.

Résolution 2021-05-2508

6.16 OCTROI DE MANDAT, ACCOMPAGNEMENT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA PLANTATION DES SAULES À LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la plantation des saules nécessite l'intervention de différents intervenants;

ATTENDU QUE le projet doit faire l'objet de supervision afin d'assurer le bon déroulement des travaux et d'en garantir la qualité;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à MSH de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE cette entreprise est à proximité et qu'elle connaît bien le projet;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer, à l'entreprise MSH de Dolbeau-Mistassini pour un montant de 14 375,00 \$ incluant les taxes applicables, le mandat d'accompagnement pour la surveillance des travaux de la plantation des saules à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

7. RÉEMPLOI

Résolution 2021-05-2509

7.1 AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION – MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS

PRÉAMBULE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 vise à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets pour n'éliminer seulement que les matières pour lesquelles il n'existe pas de moyen de les valoriser. Selon la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (Régie), son réseau de huit (8) écocentres avec ses 168 000 visites et 27 000 tonnes de matières reçues en 2019 demeure un terrain plus que fertile pour développer des projets de réemploi.

Dans l'objectif de réaliser un projet d'envergure, la Régie s'est associée des partenaires complémentaires à sa mission soit le **Groupe Coderr**, le **Juvénat de Desbiens**, les **Carrefours jeunesse-emploi** de Lac-Saint-Jean-Est et des Bleuets, les **Centres de services scolaires** du Lac-Saint-Jean et du Pays-des-Bleuets. Nous avons développé un projet collaboratif d'envergure visant à mettre en place un écosystème innovant autour du réemploi des matières afin d'en détourner de l'enfouissement 5 000 tonnes par année.

La création de l'organisme à but non lucratif (OBNL) **Réemploi+**, le 15 octobre 2020 dernier fut le fruit de plusieurs années de travail afin de mettre en œuvre le plus important projet d'économie sociale alliant à la fois le réemploi des matières et la valorisation des personnes au Québec.

Ce projet d'entrepreneuriat collectif, qui incarne le modèle de développement durable, créera plus de 30 emplois directs, permettra annuellement, à plus de 200 personnes de participer aux opérations tout en développant leur potentiel, leurs compétences et leur capacité à intégrer le marché du travail. De plus, l'écosystème devrait offrir des opportunités entrepreneuriales afin que des initiatives créatives de valorisation du gisement de matières/objets puissent émerger.

Les principales actions visées du projet RÉEMPLOI+ :

- Implanter trois **Quincailleries du réemploi** au Lac-Saint-Jean, soit une par MRC;
- Extraire la matière « La Source du réemploi » du réseau d'écocentres (8) de la RMR pour alimenter le marché du réemploi;
- Développer des **Ateliers du réemploi** au Juvénat de Desbiens pour les objets à fort potentiel de valorisation;
- Intégrer dans l'ensemble du projet des activités de **Valorisation des personnes** afin de favoriser l'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle du plus grand nombre.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

ATTENDU QUE le rôle de la Régie dans ce vaste projet de société est notamment :

- De mettre notre gisement à la disposition de l'organisme RÉEMPLOI+ selon certaines conditions;
- De procéder de façon progressive à la réorganisation de notre accueil afin de permettre une « captation » et maximiser le gisement potentiel au réemploi;
- De permettre l'accueil de participant dans notre réseau d'écocentres selon nos conditions;
- De soutenir de différentes façons (financièrement et techniquement) la réussite de projet en termes de réemploi des matières;
- De réaliser des ententes de service avec cette nouvelle entité.

ATTENDU QUE les objectifs à terme de ce projet amènent des perspectives incroyables soit entre autres :

- Détourner vers le marché local du réemploi 5 000 tonnes;
- Viser la carboneutralité des opérations des écocentres d'ici 5 ans;
- Créer de la valeur à partir de déchets;
- Développer un nouveau marché du réemploi;
- Créer une trentaine d'emplois directs;
- Contribuer à trouver des solutions aux problématiques de main-d'œuvre avec 200 places/participants annuellement.

ATTENDU QUE la Régie est partie prenante du projet Réemploi+ et que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le « PROGRAMME »);

ATTENDU QUE la Régie désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET soit l'Acquisition ou la location d'espaces de vente des matières/objets redirigés des écocentres de la RMR vers RÉEMPLOI+;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la Régie à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de deux-cent-quinze-mille (215 000,00 \$) ci-après l'« INVESTISSEMENT » puisé à même ses liquidités internes;

De transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

En signant mon nom à la présente, j'atteste que cette résolution est une copie conforme d'une résolution originale adoptée par la Régie et qu'elle est conforme aux échanges et décisions prises par la Régie à ce sujet :

Signé à Alma, 6 mai 2021

Guy Ouellet, directeur général
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

8. AUTRES

Aucun autre sujet.

9. FINANCES

Résolution 2021-05-2510

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2021

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 mars 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MARS			477 971,52 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS	Chèques et paiements # 20 287 à 20 502		1 231 311,10 \$	p. 2 à 26
LISTE DES RETRAITS DE MARS	SSQ, Télus et Hydro Québec de mars		60 741,22 \$	p. 27
Visa Desjardins	Frais de février	2021-03-26	1 311,05 \$	p. 28
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de mars	2021-03-16	19 188,49 \$	
Télus	Cellulaires	2021-03-29	1 881,75 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-03-15	458,65 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-03-01	4 762,19 \$	
Hydro Québec	Électricité LETHS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-03-01	4 047,09 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-03-08	2 123,82 \$	
Hydro Québec	Électricité LETHS - Usine	2021-03-08	11 435,37 \$	
Hydro Québec	Électricité LETHS - Garage	2021-03-09	3 387,66 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2021-03-15	4 104,46 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2021-03-16	243,88 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2021-03-26	759,74 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2021-03-26	584,57 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2021-03-26	152,26 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-03-29	4 352,46 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2021-03-29	1 179,31 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2021-03-29	3 725,23 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 4 MARS	Salaires période se terminant le 27 février et élus février		45 530,70 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 11 MARS	Salaires période se terminant le 6 mars		45 024,22 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 18 MARS	Salaires période se terminant le 13 mars		44 706,36 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 25 MARS	Salaires période se terminant le 20 mars		42 220,11 \$	
RREMQ PAYÉS LE 19 MARS	Remise de février		36 248,67 \$	
RREMQ - CARRA, PAYÉS LE 8 MARS	Remise de février		496,86 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 3 MARS	Période du 16 au 28 février		52 158,39 \$	p. 29
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 16 MARS	Période du 1er au 15 mars		54 735,77 \$	p. 30 à 37
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 31 MARS	Période du 16 au 31 mars		54 886,91 \$	p. 38
			2 206 037,81 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		30 750,59 \$	p. 29
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		196 458,17 \$	p. 30 à 37
	Dépenses approuvées par résolution		355 367,49 \$	p. 38

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mars 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 206 037,81 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2021-05-2511

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 30 750,59 \$ pour le mois de mars 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2021 du directeur général.

Résolution 2021-05-2512

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mars 2021 de 196 458,17 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2021 du directeur général adjoint.

Résolution 2021-05-2513

9.4 AUTORISATION POUR TRANSACTION EN LIGNE

ATTENDU QUE la Régie est client chez Desjardins et utilise le service de commerce électronique AccèsD affaires;

ATTENDU QUE cette plateforme permet l'accès en ligne à plusieurs services et sous-services;

ATTENDU QUE pour assurer le bon déroulement des opérations financières il est important que le contrôleur financier puisse effectuer certaines transactions;

ATTENDU QUE le service de la paye nécessite des transferts financiers;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser Mme Émilie Hébert, contrôleur financier, a procédé sur AccèsD affaires aux différentes transactions en ligne pour assurer le service de la paye.

Résolution 2021-05-2514

9.5 ACCEPTATION – MANDAT POUR VÉRIFICATEUR 2021

ATTENDU QUE la firme MNP, sencrl, srl effectue un travail minutieux et rigoureux selon les normes en vigueur;

ATTENDU QUE le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De reconduire le mandat pour la vérification comptable 2021 à la firme MNP, sencrl, srl pour un montant de 24 750,00 \$ incluant les taxes applicables.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

10. AVIS DE MOTION-MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Yanick Baillargeon, représentant de la MRC Domaine-du-Roy, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une session ultérieure de ce conseil d'administration, un projet de modification du règlement sur la gestion contractuelle.

Monsieur Baillargeon demande à M. Mathieu Rouleau qu'il en face un court résumé et dépose le projet de règlement.

Également, Monsieur Yanick Baillargeon, demande que ce règlement soit exempté de lecture lors de son adoption.

Signature

Prénom et nom en lettres moulées

Date

11. AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 2021-05-2515

11.1 MOTION DE REMERCIEMENTS

ATTENDU QUE monsieur Claude Bolduc a occupé le poste de contrôleur financier à la Régie des matières résiduelles;

ATTENDU QUE monsieur Bolduc a annoncé son départ à la retraite en juin prochain;

ATTENDU QUE l'engagement et la rigueur de monsieur Bolduc tout au long de son mandat méritent d'être soulignés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter une motion de remerciements à l'endroit de monsieur Claude Bolduc pour le travail accompli et pour sa précieuse collaboration tout au long de ces années.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmlac.qc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 9 JUIN 2021 À L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 9 juin prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini ou par voie de vidéoconférence si la situation actuelle en lien avec la COVID-19 se prolonge.

Résolution 2021-05-2516

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 14 h 55.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général